**Comment se décide ce projet ?**

**Document 1**

- Début 2006 : lancement du concours de maîtrise d’œuvre qui permettra de désigner l’architecte du pont

- Septembre 2006 : choix du lauréat

- Début 2008 : début des travaux

- 2010 : fin des travaux

- 2012 : Réalisation du nouveau quartier sur la rive droite et construction des immeubles au débouché du pont sur la rive gauche

- 2007/2017 : Aménagement de la RN 31 et des berges de l’Oise

D’après ARC info spécial pont (2005)

**Document 2**

La concertation et l’information des habitants sur le projet de cœur d’agglomération et de nouveau pont urbain ont débuté le 9 novembre avec une première réunion publique au Centre de Transfert de l’UTC.

L’exposition Projet de cœur d’agglomération et nouveau pont urbain est présentée du 29 novembre au dimanche 11 décembre à l’espace Saint-Pierre des Minimes à Compiègne.

Un technicien est sur place pour répondre aux questions des visiteurs.

L’exposition sera ensuite présentée à la mairie de Venette à partir du lundi 19 décembre puis en janvier à Margny. Une réunion publique aura lieu le 19 janvier à Margny. Une réunion aura également lieu à Venette.

Pendant cette phase de concertation, plusieurs moyens permettent aux habitants de l’agglomération de donner leur avis sur le projet présenté :

* un cahier recueille les remarques des visiteurs de l’exposition,
* l’exposition est mise en ligne sur le site internet de l’ARC [www.agglo-compiegne.fr](http://www.agglo-compiegne.fr),
* les remarques formulées seront examinées et prises en compte pour choisir l’architecte du pont au cours du 1er semestre 2006.

D’après ARC info spécial pont (2005)

**Document 3**

Le concours

Il a permis le choix de l’architecte du pont. 4 équipes ont été retenues parmi 18 qui avaient postulé et ont participé au concours.

Un jury, comprenant des élus et des personnalités qualifiées extérieures à l’ARC, a analysé les projets de ces quatre équipes. Les dossiers étaient anonymes. Le jury a proposé son choix au conseil d’agglomération qui l’a validé, le 14 février 2007, par un vote unanime des représentants des 15 communes de l’agglomération.

Combien va coûter le pont ?

Pont : 6,6 millions d’euros hors taxes. Aménagements des abords : 1,5 million d’euros hors taxes.

*D’après ARC info n° 10 avril 2007*

**Questions**

1. Quelle est la durée prévue du projet ?
2. Qui décide de ce projet ? Comment sont prises les décisions ?
3. Qui finance ce projet ? Quel est son coût total ?
4. Quels sont les moyens dont dispose le citoyen pour être informé ? pour donner son avis ?

Conclusion : Rédigez une phrase qui rende compte de l’idée principale de votre dossier